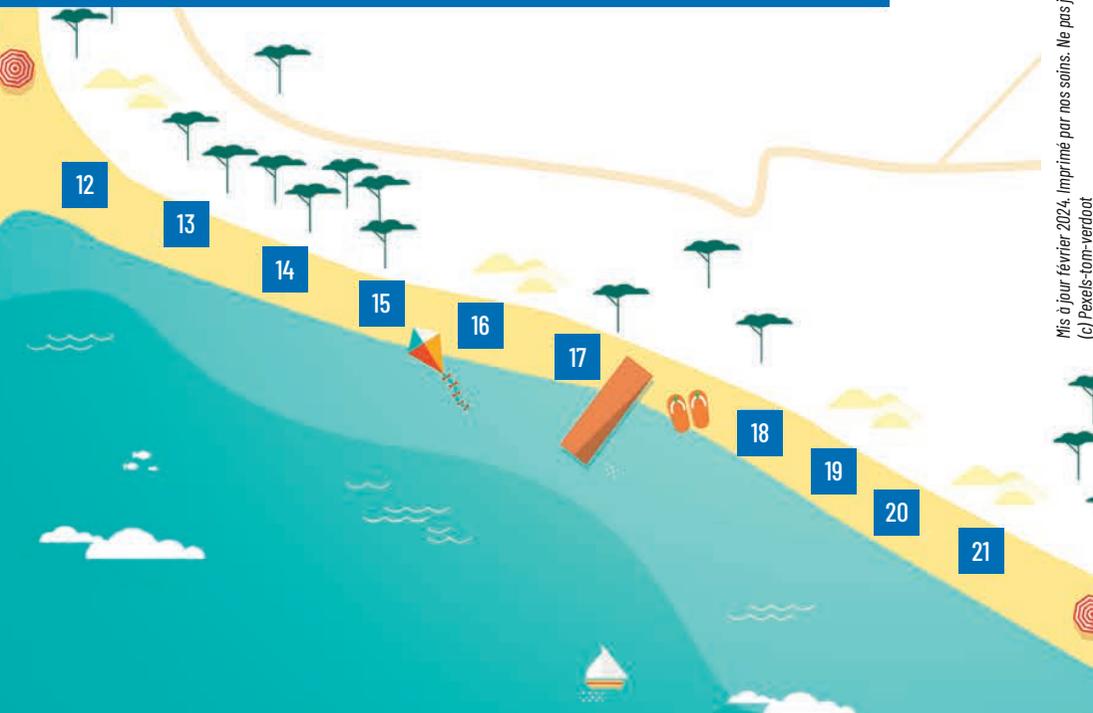


# Chiens autorisés sur les plages de Saint Jean de Monts

DOGS ALLOWED - HUNDE ERLAUBT



Mis à jour février 2024. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.  
(c) Pelets-tom-verdot



Accès autorisé toute l'année, tenu en laisse

- 12 PLAGE DU PONT D'YEU
- 13 PLAGE DES TONNELLES
- 14 PLAGE DE LA PARÉE DU JONC
- 15 PLAGE DE LA DAVIÈRE

Accès autorisé du 01/10 au 30/04, tenu en laisse

- 16 PLAGE DU GOLF
- 17 PLAGE DE LA BASE NAUTIQUE
- 18 PLAGE DE L'ESTACADE
- 19 PLAGE DE LA BAIGNEUSE
- 20 PLAGE DES OISEAUX
- 21 PLAGE DES DEMOISELLES

\*Sans restriction pour les chiens guides pour aveugles

## Ayez le bon geste !

Ramassez les déjections et jetez-les dans la poubelle. Sacs à déjection disponibles sur demande à l'accueil de l'Office de Tourisme. Le non ramassage des déjections canines expose le maître du chien à une amende.

L'eau salée peut provoquer des démangeaisons, rincez le pelage de votre chien à l'eau douce, y compris les coussinets.

Besoin d'info ?



Bureau d'Information Touristique de Saint Jean de Monts : 02 72 78 80 80



DOGS ALLOWED - HUNDE ERLAUBT

PLAGES ACCESSIBLES POUR LES CHIENS

2024



l'horizon pour seule limite

paysdesaintjeandemonts.fr  
Suivez-nous sur



PAYS DE  
SAINT JEAN  
DE MONTS  
VENDÉE OCÉAN

# Chiens autorisés sur les plages de la Barre de Monts/Fromentine

DOGS ALLOWED - HUNDE ERLAUBT



## 1a PETITE PLAGES

## 1b PLAGES DE FROMENTINE

Entre l'estacade et l'École de Voile du 16/09 au 14/06, accès autorisé, tenu en laisse.

Entre l'École de Voile et le pont de Noirmoutier :  
Du 15/06 au 15/09, accès autorisé tenu en laisse aux heures de basse mer avant 9h et après 19h.  
Du 16/09 au 14/06, accès autorisé tenu en laisse aux heures de basse mer

## 2 PLAGES DE LA GRANDE CÔTE

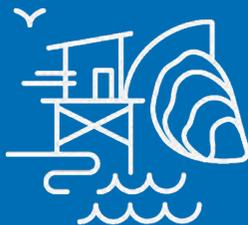
## 3 PLAGES DE LA BERGÈRE

## 4 PLAGES DES LAYS

Du 15/06 au 15/09 accès autorisé tenu en laisse aux heures de basse mer avant 9h et après 19h.  
Du 16/09 au 14/06 accès autorisé en laisse aux heures de basse mer

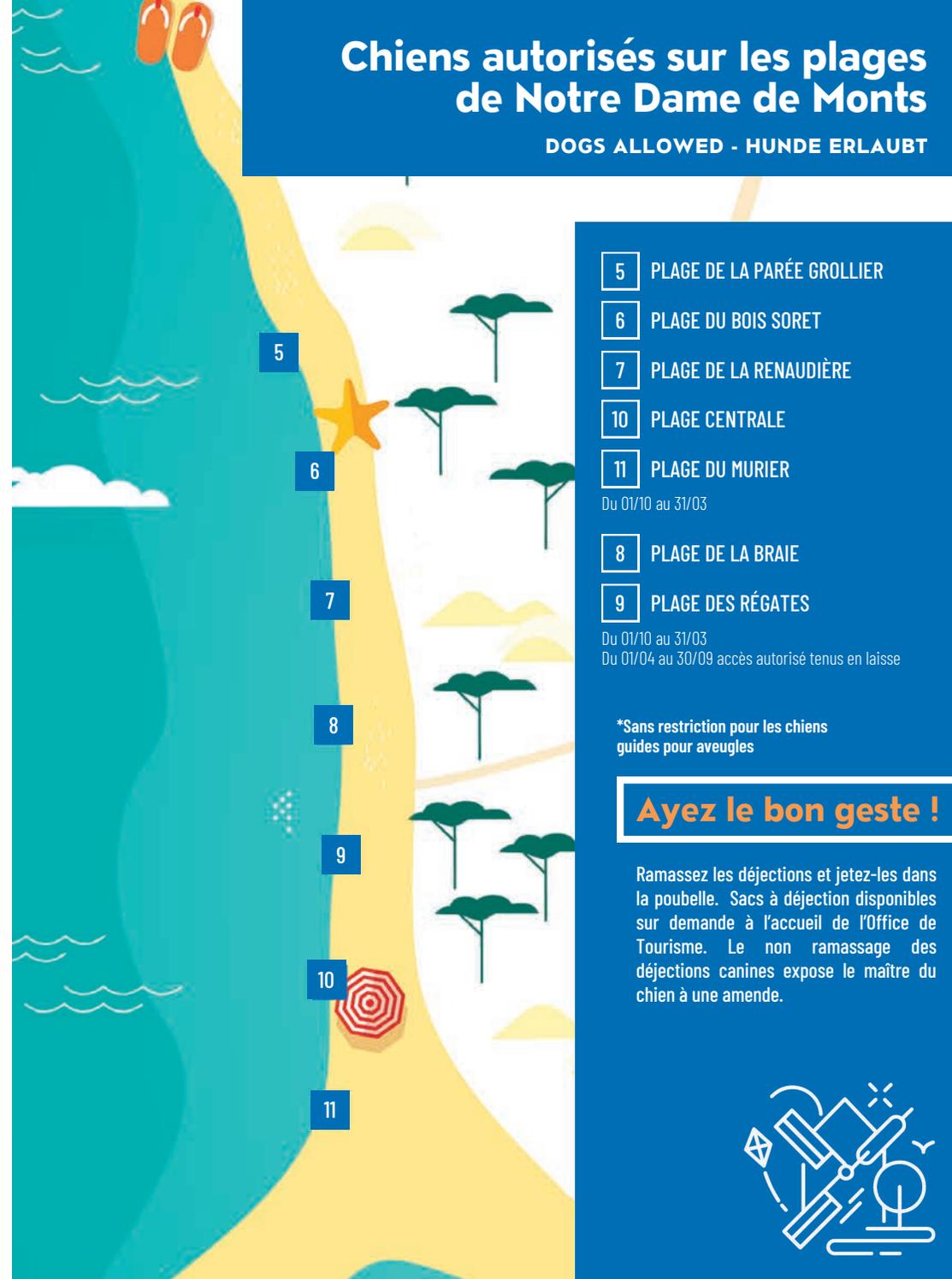
### Ayez le bon geste !

Ramassez les déjections et jetez-les dans la poubelle. Sacs à déjection disponibles sur demande à l'accueil de l'Office de Tourisme. Le non ramassage des déjections canines expose le maître du chien à une amende.



# Chiens autorisés sur les plages de Notre Dame de Monts

DOGS ALLOWED - HUNDE ERLAUBT



## 5 PLAGES DE LA PARÉE GROLLIER

## 6 PLAGES DU BOIS SORET

## 7 PLAGES DE LA RENAUDIÈRE

## 10 PLAGES CENTRALES

## 11 PLAGES DU MURIER

Du 01/10 au 31/03

## 8 PLAGES DE LA BRAIE

## 9 PLAGES DES RÉGATES

Du 01/10 au 31/03

Du 01/04 au 30/09 accès autorisé tenu en laisse

**\*Sans restriction pour les chiens guides pour aveugles**

### Ayez le bon geste !

Ramassez les déjections et jetez-les dans la poubelle. Sacs à déjection disponibles sur demande à l'accueil de l'Office de Tourisme. Le non ramassage des déjections canines expose le maître du chien à une amende.

